RENCONTRES SANTÉ-TRAVAIL

La prévention en actions

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

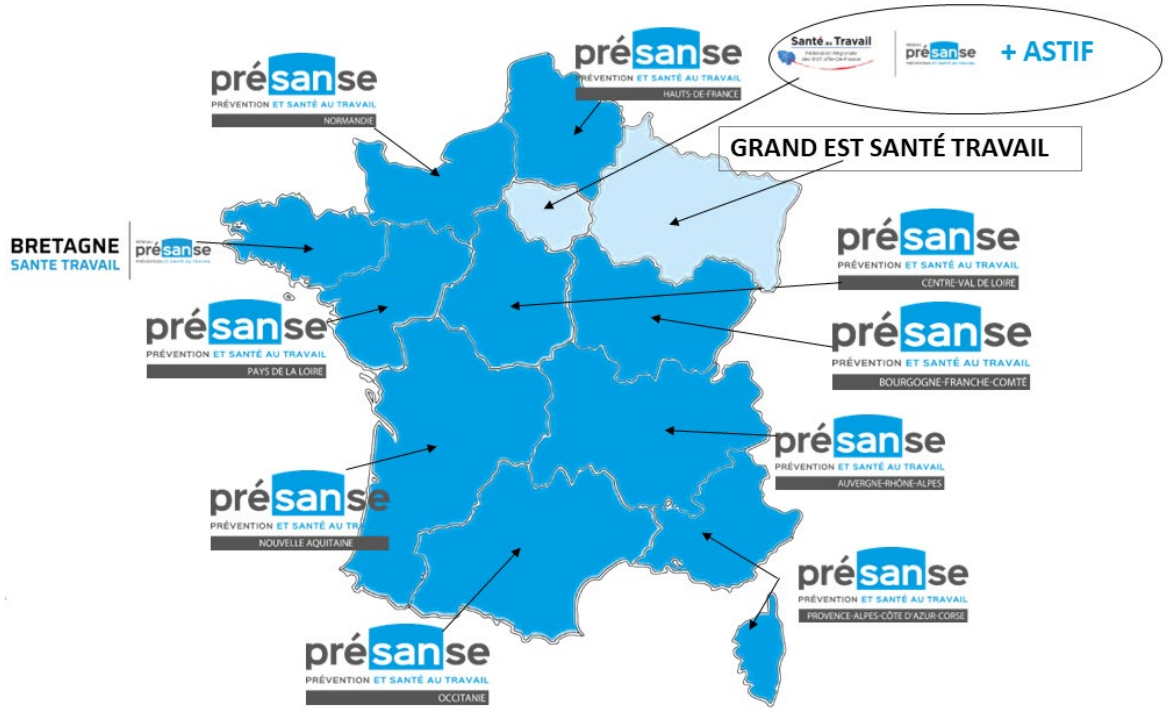
# Santé au travail : quelle offre pour accompagner les entreprises et leurs salariés ?

Webinaire questions/réponses

20 mars 2023 – de 14 h à 15 h

# Rencontres Santé-Travail du réseau Présanse



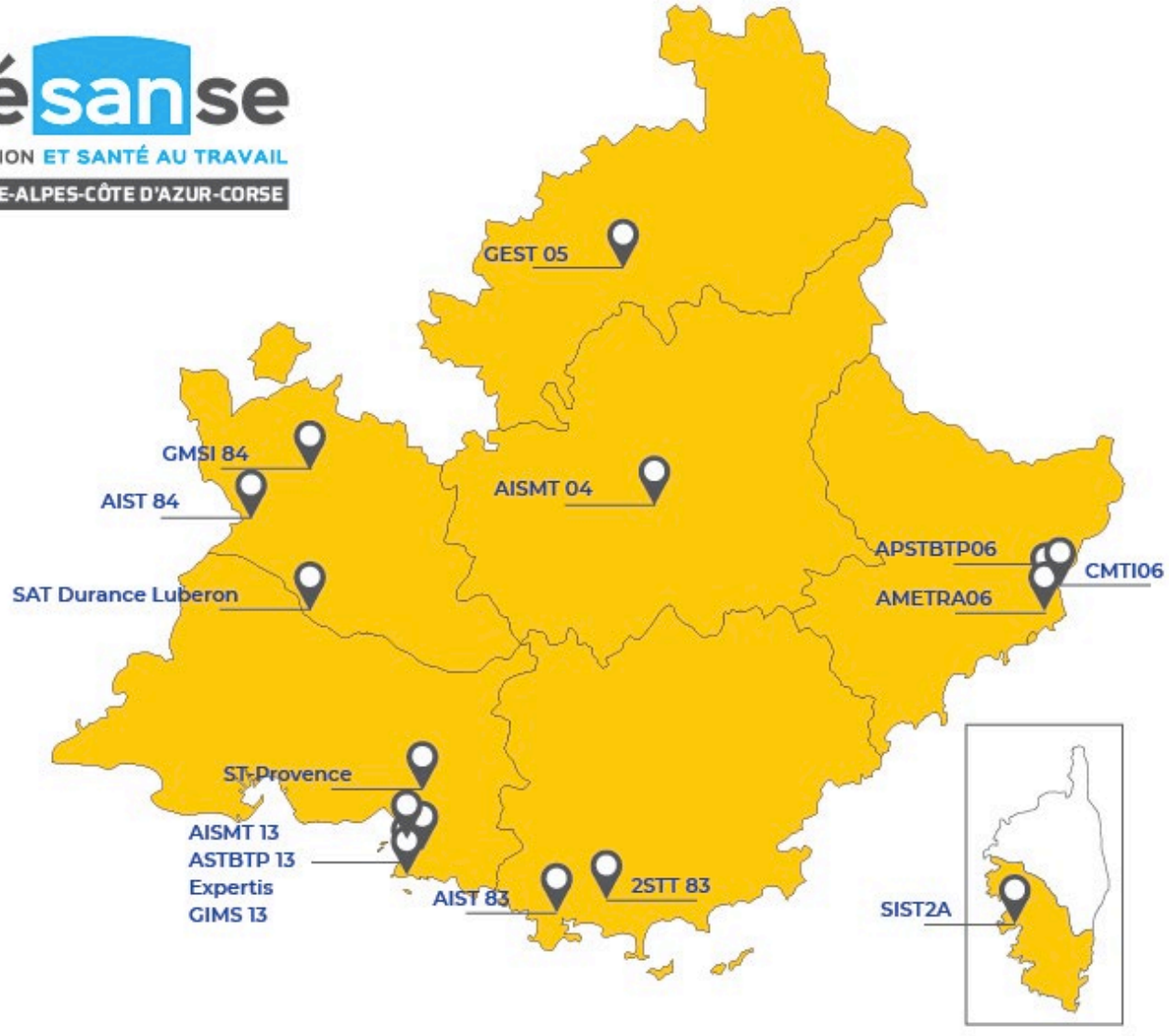




RÉSEAU présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

# Webinaire du réseau Présanse Paca-Corse

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE




Ce webinaire vous est proposé par le réseau Présanse Paca-Corse, qui regroupe 16 services de santé au travail interentreprises de Paca et Corse, œuvrant pour 137 000 entreprises et plus d'1 million de salariés du secteur privé.

Retrouvez leurs coordonnées sur www.presanse-pacacorse.org (rubrique « Le Réseau »).

**Le contenu de ce webinaire a été réalisé par les services de prévention et de santé au travail :**

**AISMT 13**

**AISMT 04**

**AIST 83**

**Expertis**

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

# Les intervenants

- Sandrine MAGNAN
  - Déléguée générale Présanse Paca-Corse
  - Directrice de l'AISMT 04
- Dr Edith GRIFFATON
  - Médecin du travail à l'AISMT 13
- Dr Éric RARIVOSON
  - Médecin du travail à l'AIST 83
- Jean-Philippe GRIVA
  - Directeur d'Expertis

Et pour l'animation :

- Cécile Cioni, chargée de communication Présanse Paca-Corse

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

# Introduction

Avec son adhésion à un service de prévention et de santé au travail interentreprises, une entreprise accède à un ensemble de services pour mettre en œuvre la prévention et assurer le suivi de la santé de ses salariés.




présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

# Les contours de l’offre socle

# Les 3 axes de l'offre socle des SPSTI



# Un suivi pour les chefs d'entreprise ?

- Il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire

- Mais possibilité d'avoir un suivi pour le chef d'entreprise, s'il le souhaite (se rapprocher de son SPSTI pour plus de détails)

- En PACA-Corse :
  - Projet en cours de prévention du risque de burn-out chez les chefs d'entreprises, en partenariat avec l'Observatoire AMAROK

# Une offre complémentaire et une offre spécifique

| Offre socle | Offre complémentaire | Offre spécifique |
| --- | --- | --- |
| • Comprise dans la cotisation | • Prestations marchandes pour répondre aux besoins supplémentaires des entreprises adhérentes | • Offre dédiée aux travailleurs indépendants |



# Suivi individuel de l’état de santé

# Les modalités du suivi individuel

## Suivi individuel général = salarié exposé à aucun risque particulier

- OBJECTIFS :
  - Interroger le salarié sur son état de santé
  - L'informer sur les risques professionnels
  - Le sensibiliser sur les moyens de prévention
  - Identifier si son état nécessite une réorientation vers le médecin du travail
  - Lui communiquer les modalités du suivi du SPSTI

## Suivi individuel renforcé = salarié affecté à un poste qui présente un ou plusieurs risques particuliers

- OBJECTIFS :
  - S'assurer que le salarié est médicalement apte au poste de travail auquel l'employeur envisage de l'affecter.

## Suivi individuel adapté = salarié présentant une situation de santé particulière nécessitant un suivi adapté

- Situation de handicap, travailleurs de nuit, femmes enceintes ou allaitantes

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

# Quelles visites ?

En fonction des expositions professionnelles propres à chaque corps de métier, et selon les risques auxquels est exposé un salarié, différentes visites sont mises en place afin de protéger la santé du travailleur.

- Les visites d'embauche (mais pas seulement !)
- Visites périodiques
- Visites de reprise et de pré-reprise
- Visites à la demande




Le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel par un médecin du travail (ou un infirmier en santé au travail par délégation).

Crédit : auremar/Fotolia

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

# Un suivi qui s'étoffe de nouvelles visites

+ le rendez-vous de liaison : Il s'agit d'une rencontre entre l'employeur et le salarié, lors d'un arrêt de travail de plus de 30 jours. Le SPSTI est associé à ce rendez-vous.

## Visite post-exposition

- Après la cessation de l'exposition du salarié à des risques particuliers (suivi renforcé) ou avant le départ à la retraite.
- Objectifs :
  - Établir une traçabilité et un état des lieux, à date, des expositions à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels auxquels a été soumis le salarié

## Visite de mi-carrière

- Organisée à une échéance déterminée par accord de branche ou, à défaut, durant l'année civile du 45e anniversaire du travailleur.
- Objectifs :
  - Établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur
  - Évaluer les risques de désinsertion professionnelle
  - Sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels

# Prévention des risques professionnels

# Accompagnement par les SPSTI

- Accompagner les acteurs de l'entreprise dans la démarche de prévention pour anticiper, évaluer les risques, agir, et ainsi préserver la santé.
  - Élaboration fiche d'entreprise
  - Accompagnement dans l'évaluation des risques et la réalisation du DUERP
- Aider à améliorer les conditions de travail :
  - Conseils d'aménagement de poste, par exemple
- Accompagner sur des risques particuliers : TMS, RPS, risque chimique…
- Proposer des ateliers de sensibilisation aux risques professionnels

RAPPEL
- Les SPSTI sont des partenaires prévention des entreprises
- Pas de contrôle, mais du conseil

# Prévention de la désinsertion professionnelle

# Un enjeu pour les entreprises

- Repérer des salariés en risque de désinsertion professionnelle :
  - Le plus tôt possible
  - Mise en place d'actions décidées en lien avec le médecin du travail : études de poste,  adaptation du poste, reclassement, bilan de compétences, etc.
- Réduire les risques d'usure professionnelle et conserver les compétences au sein d'une entreprise



Crédit : Freepik

Les SPSTI interviennent surtout auprès des TPE et PME, actuellement moins outillées que les grandes entreprises pour prévenir la désinsertion professionnelle.

# Les cellules de prévention de la désinsertion professionnelle

- Interface pluridisciplinaire au service des salariés en situation complexe
  - Médecin du travail
  - Assistant(e) social(e)
  - Psychologue du travail
  - Etc.
- En contact avec les employeurs pour :
  - Plan de retour à l'emploi
  - Reclassement professionnel
- Partenariat avec acteurs institutionnels du maintien en emploi (Agefiph, Cap Emploi, Pôle Emploi…)

# Pour plus d'informations…

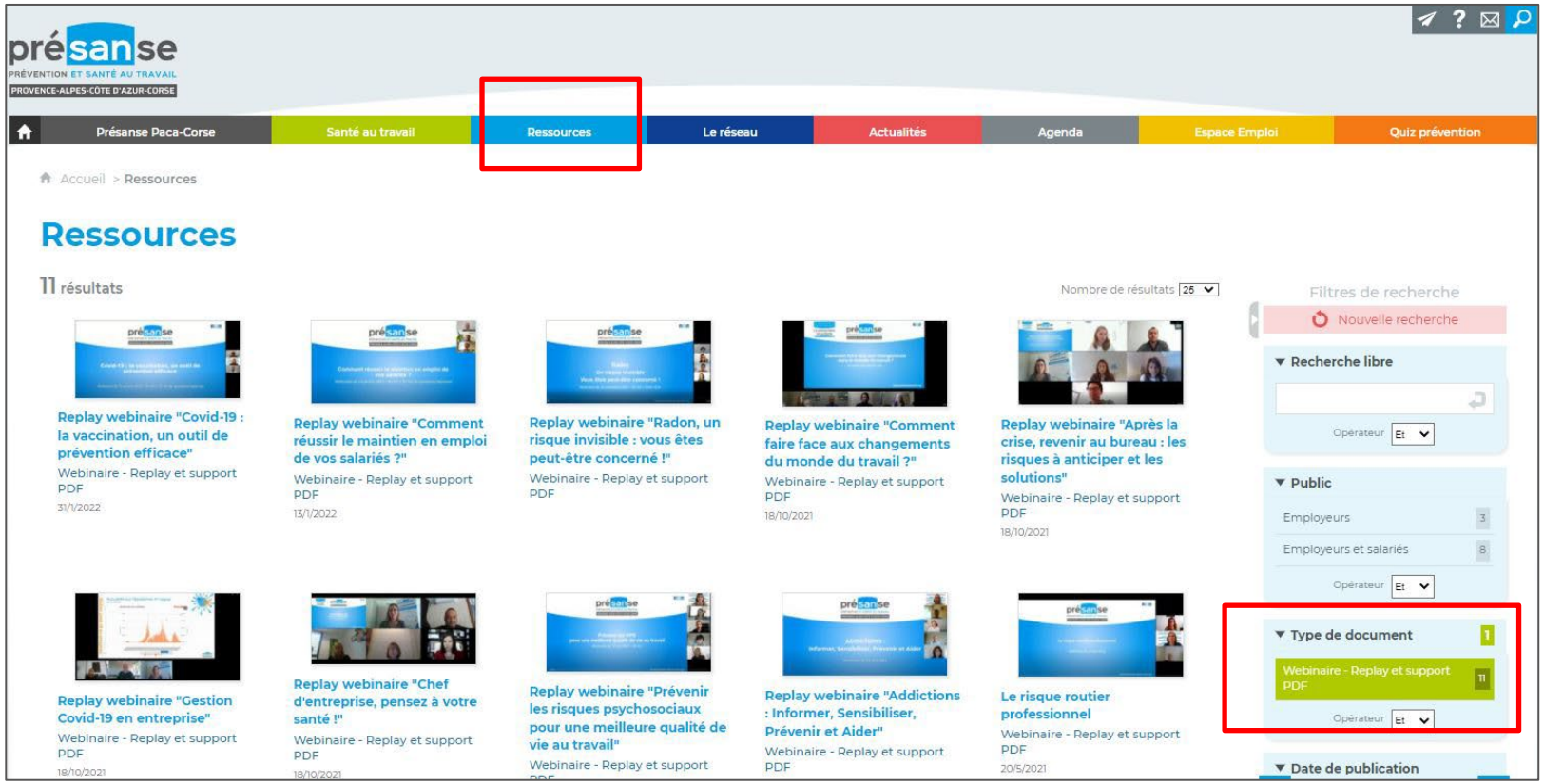
- Nos fiches pratiques « Offre socle » à télécharger sur presanse-pacacorse.org, rubrique « Ressources » ou en scannant ce QR Code
- Auprès de votre service de prévention et de santé au travail interentreprises (coordonnées dans la rubrique « Le réseau »)




présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

# Retrouvez replay et support sur notre site web !

- www.presanse-pacacorse.org
- Rubrique « Ressources », filtre « Type de document/Webinaire »



# Posez vos questions !

**15 minutes de questions/réponses**

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Retrouvez-nous sur

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

**www.presanse-pacacorse.org**

*Merci de votre attention !*